

La couleur de la peau dans le discours médical (1730-1770)

Guillaume Linte

DANS **DIX-HUITIÈME SIÈCLE** 2019/1 (N° 51), PAGES 261 À 274

ÉDITIONS **SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉTUDE DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE**

ISSN 0070-6760

ISBN 9782348043673

DOI 10.3917/dhs.051.0261

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-dix-huitieme-siecle-2019-1-page-261.htm>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Société Française d'Étude du Dix-Huitième Siècle.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LA COULEUR DE LA PEAU DANS LE DISCOURS MÉDICAL (1730-1770)

À l'époque moderne, la couleur de la peau constitue un sujet de première importance pour les sociétés occidentales. La formidable diversité des aspects que recouvre cette question offre à l'historien une source inépuisable de réflexion. La peau et sa pigmentation interrogent tout autant l'histoire du corps et de ses représentations, que l'histoire de la couleur et de ses symboliques¹. C'est également une question dont les implications sociales et culturelles sont évidentes. Comme le souligne George Vigarello, « le teint de la peau [...] désigne une couleur physique comme une couleur sociale. Il croise le sanitaire et l'esthétique. Il croise la morale aussi². » Ainsi, le développement des techniques de blanchissement du visage exprime à la fois une préférence esthétique et une norme sociale pour les élites européennes³. La couleur de la peau est alors perçue comme le témoignage d'un mode de vie, marqueur de la qualité d'un individu. Pour les arts, sa représentation fait l'objet de nombreuses réflexions. De nouveaux procédés

1. Pour une perspective générale sur le sujet, voir *Coloris Corpus*, dir. Jean-Pierre Albert, Bernard Andrieu, Pascal Blanchard, Gilles Boëtsch et Dominique Chevé, Paris, CNRS, 2008.

2. Georges Vigarello, « Le teint à la naissance du monde moderne », dans *Coloris Corpus*, éd. citée, p. 53.

3. « Du 16^e au 18^e siècle, la blancheur du visage constitue le fondement des représentations de la beauté. Fille de valeurs religieuses et morales, elle témoigne d'abord de la netteté de l'âme, mais elle s'impose aussi comme une norme sociale qui exprime la supériorité de la classe oisive, la noblesse » (Catherine Lanoë, « Les techniques de blanchiment du visage à l'époque moderne et la découverte de la peau, du XVI^e au XVIII^e siècle », dans *La Peau. Enjeu de société*, Paris, CNRS, 2008, p. 47).

tendent à offrir, grâce à la couleur, des représentations plus réalistes et vivantes du corps⁴.

Au 18^e siècle plus particulièrement, c'est à travers la définition du rapport à l'Autre que la question prend une ampleur nouvelle. L'expansion maritime occidentale, de même que le succès rencontré par les récits des voyageurs ultramarins, offrent alors une fenêtre inédite sur la diversité des peuples du monde. Au sein des premiers empires coloniaux, la formation de sociétés créoles et l'exploitation des esclaves africains contribuent à rendre cette multitude plus familière aux yeux des Européens. Les adjectifs désignant les diverses teintes se substantivisent alors, donnant naissance aux termes de « Blancs » et de « Nègres ». Cette dernière catégorie cristallise plus que toute autre le débat, tant elle se présente comme une forme d'altérité totale aux yeux des Occidentaux. Théologiens, naturalistes et philosophes offrent des réponses variées à la question de l'origine de la noirceur des Africains. En réponse aux conceptions bibliques liées à la malédiction de Cham (ou Canaan), s'élaborent des théories climatiques expliquant leur « dégénération » (Buffon)⁵. La formation de la notion de race au siècle des Lumières est intimement liée à une progressive « biologisation » de la différence⁶, dont la couleur constitue l'un des arguments physiques évidents. Dans la symbolique occidentale, le noir, expression d'une dégradation physique, est aussi synonyme de déchéance morale. Ainsi, selon l'anthropologue David Le Breton, « la couleur de la peau est un premier discriminant dans la désignation morale de l'Autre⁷ ».

Pour l'histoire de la médecine, la question de la couleur de la peau recouvre également de multiples aspects à l'époque moderne. Abordée du point de vue médical, elle est avant tout

4. Mechthild Fend, « Flesh-tones, Skin-Color and the Eighteenth-Century Color Print », dans *Aesthetics of the Flesh*, Berlin, Sternberg Press, 2014, p. 203-227.

5. Pour un large aperçu du sujet, voir Claude-Olivier Doron, *L'Homme altéré : races et dégénérescence (XVII^e-XIX^e siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2016.

6. Thierry Hocquet, « Biologisation de la race et racialisation de l'humain : Bernier, Buffon, Linné », dans *L'Invention de la race*, dir. N. Bancel, T. David et D. Thomas, Paris, La Découverte, 2014, p. 25-42.

7. David Le Breton, « De la laideur de l'Autre : imaginaire sensoriel des races », dans *Coloris Corpus*, éd. citée, p. 48-51.

l'expression de la santé ou de la maladie. Dans la tradition médicale occidentale, le teint varie principalement en fonction de la complexion humorale d'un individu et de son environnement. Le déséquilibre des humeurs dans le corps, caractéristique d'un état pathologique, peut engendrer une coloration trahissant l'état maladif. Mais, en Occident, l'héritage hippocratique offre également une explication rationnelle à la diversité des carnations. Dans le traité *Airs, eaux, lieux* (5^e siècle av. J.-C.), le teint roux des Scythes est la conséquence du froid brulant qui règne dans leur pays⁸, tandis que les habitants du Phase « ont un teint jaunâtre, comme s'ils étaient atteints d'hydropisie », en raison d'un environnement « marécageux, chaud, humide et couvert d'une végétation dense⁹ ». Ce texte phare du *Corpus hippocratique* exerce, au 18^e siècle, une influence conséquente sur la pensée médicale. La portée de cette œuvre dépasse même largement les frontières de la médecine, les théories climatiques expliquant la diversité des peuples y trouvent aussi leurs racines.

L'historiographie récente dénote un certain renouvellement autour de la question de la couleur de la peau dans le discours savant des 17^e et 18^e siècles, comme en témoigne l'ouvrage d'Andrew Curran, *The Anatomy of Blackness : Science and Slavery in an Age of Enlightenment*, paru en 2011¹⁰. En s'appuyant sur l'étude des théories scientifiques et médicales expliquant la noirceur, Andrew Curran éclaire leur impact dans un processus justifiant l'asservissement de toute une frange de l'humanité. En 2013, dans *Studies of Skin Color in the Early Royal Society*, Cristina Malcolmson aborde le discours savant autour de la question de la couleur de la peau, en se focalisant sur l'Angleterre du 17^e siècle. Ses recherches se concentrent également sur l'aspect racial. Enfin, le

8. *Airs, eaux, lieux*, trad. Jacques Jouanna, Paris, Les Belles Lettres, 1996, p. 236-237.

9. *Ibid.*, p. 225-227. Le Phase correspond au nom antique du fleuve Rioni, qui traverse l'actuelle Géorgie. De nombreuses traductions remplacent l'hydropisie par la jaunisse, et ce depuis l'époque de Galien (voir la note de Jacques Jouanna, *ibid.*, p. 309-310). Il s'agit d'une variation qui, nous le verrons, n'est pas sans conséquences.

10. Ouvrage qui a bénéficié d'une traduction française en 2017 : Andrew Curran, *L'Anatomie de la noirceur : Science et esclavage à l'âge des Lumières*, trad. Patrick Graille, Paris, Classiques Garnier, 2017.

regard porté sur le sujet s'élargit avec l'ouvrage de Mechthild Fend, *Fleshing Out Surfaces : Skin in French Art and Medicine (1650-1850)*. Historienne de l'art avant tout, l'auteure étudie également certains aspects médicaux avec justesse. Le passage par l'étude de la peinture offre une perspective inédite, interrogeant la question de la pigmentation cutanée dans un cadre moins restrictif que les travaux précédents.

Si ces récentes productions manifestent l'existence d'un engouement inédit pour le sujet, de nombreux points restent néanmoins à éclaircir. Les théories médicales expliquant le mécanisme de la coloration de la peau demeurent relativement méconnues, tout comme les débats qui opposent les médecins sur la question à l'époque moderne. L'influence du discours médical sur les naturalistes et les philosophes du 18^e siècle, en particulier pour la question de la diversité humaine, est pourtant un fait bien connu des historiens¹¹.

L'identification du support de la couleur : un débat non résolu

Avec l'essor des études anatomiques au 17^e siècle, la structure de la peau se précise et l'origine de la noirceur des « Éthiopiens¹² » fait l'objet d'investigations nouvelles. L'un des premiers protagonistes de cette histoire est le célèbre anatomiste parisien Jean Riolan, dit le Jeune (1580-1657). Il s'accorde à la perception classique d'une carnation reflétant la complexion des humeurs propre à l'individu¹³. Mais, en se basant sur des observations effectuées lors d'une dissection, il affirme que les « Éthiopiens » ont la « peau » (le

11. Voir par exemple Miriam Meijer, *Race and Aesthetics in the Anthropology of Petrus Camper (1722-1789)*, Amsterdam - Atlanta, Rodopi, 1999.

12. Depuis l'Antiquité, les populations noires africaines étaient désignées par les termes « Éthiopien » et « Maure » (ou « More »). Le terme « Nègre » commence à être employé à la fin du 17^e siècle et s'impose rapidement ensuite. Pour plus de détails sur l'origine du terme et sa signification, voir Frank M. Snowden, *Blacks in Antiquity, Ethiopians in the Greco-Roman Experience*, Cambridge, Mass, 1970.

13. « Les sanguins sont d'ordinaire plus rouges, les bilieux plus jaunes, les melancholiques plus bruns, & les pituiteux plus pales » (Jean Riolan, *Manuel anatomique et pathologique ou abrégé de toute l'anatomie*, Paris, G. Meturas, 1661, p. 89).

derme¹⁴) blanche, mais que celle-ci est recouverte par une « petite peau » (l'épiderme) noire acquise à la naissance¹⁵. Jean Riolan offre ainsi une explication médicale et anatomique à la coloration cutanée qui, tout en étant orthodoxe, singularise une partie de l'humanité : « Sa couleur dépend de l'humeur qui domine au corps. L'humeur qui domine intérieurement, ayant coutume de paroistre à l'extérieur, si ce n'est que la couleur en soit telle dès la naissance, comme dans un Ethiopien¹⁶. »

Au siècle des Lumières, le monde médical est traversé par un vif débat autour des causes physiques de la coloration cutanée. Celui-ci trouve essentiellement son origine en 1665, avec l'identification d'une couche intermédiaire entre le derme et l'épiderme par Marcello Malpighi (1628-1694). Il la décrit comme une enveloppe gélatineuse formant un réseau de mailles autour des papilles dermiques¹⁷, sans recouvrir totalement ces dernières. Cette représentation lui valut les appellations de « corps réticulaire », « corps muqueux » et de *rete mucosum* en latin, c'est-à-dire « filet muqueux ». Cette nouveauté marque également un tournant pour notre question quand, après avoir disséqué un « Éthiopien », Malpighi l'identifie comme le support de la couleur de la peau¹⁸. Sans ménagement, elle remet en cause la théorie climatique selon laquelle la noirceur est causée par un environnement chaud et sec. Selon le médecin italien, ce n'est pas l'épiderme qui supporte la pigmentation cutanée, mais une couche située au-dessous : le *rete mucosum*.

Au cours des décennies suivantes, médecins et anatomistes cherchent à renouveler les observations de Marcello Malpighi. Si

14. À l'époque de Jean Riolan, les anatomistes divisent la peau en deux parties : 1) le derme, qu'on retrouve généralement exprimé sous les termes « peau » ou « cuir » ; 2) l'épiderme, souvent qualifié de « sur-peau », « cuticule » ou « petite peau ».

15. J. Riolan, *Anthropographia*, Paris, 1618, p. 139 ; trad. P. Constant, 1629 t. 1, p. 191.

16. J. Riolan, *Manuel anatomique*, éd. citée, p. 109.

17. Les papilles dermiques constituent la partie la plus externe du derme, elles forment des mamelons au sein desquels se trouvent les terminaisons nerveuses. Voir Marcello Malpighi, *De externo tactus organo anatomica observatio*, Naples, 1665, p. 18-19.

18. *Ibid.*, p. 21-22.

la plupart reconnaissent l'existence d'un « corps muqueux » intermédiaire¹⁹, tous ne s'accordent pas à confirmer son rôle dans la coloration de la peau. En 1702, le médecin Alexis Littre est, en France, l'un des premiers à se pencher sur le sujet :

M. Littre ayant eu occasion de disséquer un More, voulut éprouver si la supposition de M. Malpighi étoit vraie. Il fit infuser durant 7 jours un morceau de la peau du More dans de l'eau tiède, & un autre dans de l'esprit de vin, & ni l'un ni l'autre de ces deux puissans dissolvans ne put tirer ce suc noir, ni en prendre aucune teinture. On voit par-là combien cette couleur noire est propre & adhérence à la membrane réticulaire²⁰.

Si les résultats obtenus par Littre confirment les observations de Malpighi, le Français ne s'abandonne pas totalement à la théorie de l'Italien. Il conclut à une double explication à la noirceur de la peau, due « en partie au tissu particulier de la membrane réticulaire, & en partie à l'action d'un air très-échauffé²¹ ».

En France, les idées héritées de Malpighi sont loin de faire consensus dans le monde médical. En 1732, Jacques Bénigne Winslow publie l'un des ouvrages d'anatomie les plus influents du siècle : *Exposition anatomique de la structure du corps humain*. Dans celui-ci, il remet ouvertement en cause la thèse malpighienne en affirmant que l'épiderme des « Mores » n'est pas « naturellement blanc », et qu'ainsi leur couleur ne dépend pas uniquement de celle du corps muqueux²². Jusqu'ici, il semble que l'intérêt porté aux corps des « Éthiopiens » ou des « Mores » n'a pas pour objectif premier d'expliquer les causes physiques d'une altérité ressentie. Leur dissection permet aux anatomistes de disposer d'un

19. Au 18^e siècle, la division de la peau en trois parties est largement admise. Se succèdent donc, de l'intérieur vers l'extérieur : (1) derme, (2) corps réticulaire ou muqueux (*rete mucosum*), et (3) épiderme.

20. Expérience rapportée dans l'*Histoire de l'Académie royale des sciences... avec les mémoires de mathématique, de physique... tirez des registres de cette Académie* (1702), Paris, 1743, p. 30-32.

21. *Ibid.*, p. 31.

22. « On croit que la couleur de l'Epiderme est naturellement blanche, & que sa couleur apparente n'est proprement que celle du Corps Reticulaire. Néanmoins en examinant à part l'Epiderme des Mores, on n'y trouve d'autre blancheur que celle d'une lame mince et transparence de corne noire » (Jacques-Bénigne Winslow, *Exposition anatomique de la structure du corps humain*, Paris, G. Desprez, 1732, t. 3, p. 402).

matériel « coloré », nécessaire pour mener des expérimentations visant à déterminer le support et le mécanisme de la coloration de la peau. Cette nécessité découle de la conception, en Occident, que la peau humaine est originellement blanche. Par conséquent celle d'un Européen, considérée comme « non-colorée », ne pouvait constituer un terrain d'étude pertinent.

Pierre Barrère et l'origine morbide de la couleur des « Nègres »

La période qui s'ouvre ensuite marque un véritable tournant. À partir de la fin des années 1730, de nouvelles théories émergent et influencent durablement la pensée médicale et la philosophie naturelle. En juin 1739, par l'intermédiaire du *Journal des sçavans*, l'Académie royale des sciences de Bordeaux offre un prix d'une valeur de 300 livres destiné à récompenser la meilleure explication de « la cause physique de la couleur des Nègres, de la qualité de leurs cheveux, & de la dégénération de l'un & de l'autre²³ ». Pas moins de seize mémoires manuscrits furent reçus²⁴, dont un de la main du médecin perpignanais Pierre Barrère. Pour d'obscures raisons, le prix du concours ne fut jamais décerné. Cela n'empêcha pas Barrère de se faire remarquer pour sa contribution²⁵, finalement publiée en 1741. Sa *Dissertation sur la cause physique de la couleur des Nègres*²⁶ s'appuie sur son expérience en tant que « Médecin Botaniste du Roi dans l'Isle de Cayenne²⁷ ». Son aventure américaine lui ayant donné l'opportunité de disséquer de nombreux « cadavres de Nègres », il possédait un avantage certain vis-à-vis des anatomistes européens qui en avaient rarement l'occasion.

23. *Le Journal des sçavans*, juin 1739, p. 381.

24. Les mémoires reçus par l'Académie sont conservés à la Bibliothèque municipale de Bordeaux (ms. 828, LXV et LXVI). Pour un aperçu général de leur contenu voir Andrew Curran, *L'Anatomie de la noirceur*, éd. citée, p. 101-107.

25. « Parmi les nombreuses thèses bibliques, anatomiques et environnementalistes soumises à l'Académie, la plus marquante revint à Pierre Barrère. Contrairement à beaucoup d'autres essayistes, ce médecin de Perpignan délaissa l'exégèse biblique et les vagues généralisations environnementales au profit d'un examen approfondi du corps noir », *ibid.*, p. 14-15.

26. Pierre Barrère, *Dissertation sur la cause physique de la couleur des Nègres, de la qualité de leurs cheveux, & de la dégénération de l'un & de l'autre*, Paris, P.-G. Simon, 1741.

27. Il est également l'auteur d'un *Essai sur l'histoire naturelle de la France equinoxiale*, Paris, Pigeat, 1741.

L'originalité de la thèse de Pierre Barrère tient au fait qu'elle considère la noirceur de la peau comme l'expression d'un état pathologique, un « ictère noir naturel » (p. 6). Il extrait ainsi la question du champ restreint de l'anatomie pour la médicaliser de manière plus générale. Rejetant la thèse malpighienne, il confirme les observations de Winslow sur la coloration de l'épiderme (p. 4) tout en affirmant que les « Négrillons » ne sont pas noirs de naissance (p. 11). La théorie de Barrère repose sur deux affirmations fondamentales : (1) la bile des « Nègres » est noire et (2) elle est anormalement abondante dans leur corps. Deux considérations qu'il convient d'éclairer dès à présent pour appréhender les ressorts de sa pensée.

Les certitudes du Perpignanais sur la couleur de la bile lui viennent de son expérience américaine : « 1°. J'ai remarqué dans les Cadavres des Nègres, que j'ai eû occasion de dissequer à Cayenne, la bile toujours noire comme de l'encre. 2°. Qu'elle étoit plus ou moins noire à proportion de la couleur des Nègres » (p. 4). Selon Barrère, la bile se mêle ensuite au sang, se propage dans tout le corps, et va finalement « se séparer dans le tissu de l'épiderme » (p. 5) qu'elle finit par colorer. S'il n'avance pas d'explication à cette coloration de la bile, sinon qu'elle s'apparente à un caractère héréditaire (p. 9-10), sa signification sur le plan médical n'est pas négligeable : elle correspond à une forme corrompue et, par conséquent, caractéristique d'un état morbide.

Le deuxième fondement sur lequel repose la théorie de Barrère est l'excès de bile. Cette idée se fonde davantage sur des préjugés, physiques et moraux, que sur des considérations médicales établies : « On juge que la bile est naturellement abondante dans le sang des Nègres, par la force & la célérité du poulx, par l'extrême lubricité & les autres passions fougueses, & surtout par la chaleur considérable de la peau qu'on remarque en eux » (p. 5). Encore une fois, Barrère décrit ce qui s'apparente plus à un symptôme qu'à un état normal. Le lien est définitivement établi lorsqu'il compare le processus noircissant la peau à celui en cause dans la jaunisse. Pour les médecins du 18^e siècle, cette maladie, à un stade critique, pouvait se manifester sous la forme d'un ictère noir.

Les logiques de la comparaison entreprise par Pierre Barrère se clarifient si l'on prête attention au discours médical traitant,

à la même époque, des colorations morbides de la peau. L'auteur de référence à ce sujet, pour la première moitié du 18^e siècle, est sans nul doute le médecin anglais Daniel Turner. Chirurgien de formation, il achève en 1714 un des tout premiers ouvrages de dermatologie²⁸ : *De Morbis Cutaneis. A Treatise of Diseases Incident to the Skin*. Rencontrant un certain succès, le texte connaît plusieurs réimpressions et traductions au cours du siècle, dont une première version française en 1743²⁹. Turner consacre tout un chapitre aux maladies entraînant un changement de la couleur de la peau. En réalité, il se limite à l'étude de deux affections particulières : les « pâles-couleurs » et la jaunisse. Les « pâles-couleurs », « *green sickness* » en version originale³⁰, recouvrent tout un ensemble de maladies se manifestant par « une couleur pâle verdâtre du visage » et touchant essentiellement les jeunes filles³¹. Quant à la jaunisse, il décrit la manière dont se forme l'ictère : « [la bile jaune] refluant dans le sang, & étant portée vers la peau, elle lui imprime sa propre couleur³². » La description de la jaunisse par Turner confirme la similitude du processus envisagé par Pierre Barrère pour la couleur de la peau. Cette assimilation est encore plus frappante lorsque l'Anglais évoque l'ictère noir : « si le foie est squirreux, ou corrompu, la Jaunisse dégénère en une couleur plus foncée, appelée *Ictere noir*, & se termine généralement en hydro-pisie³³. » À la lumière de ces explications, la notion de « dégénération » de la couleur exprimée par Barrère s'ancre dans une logique médicale évidente. L'ictère noir est une jaunisse dans sa forme la

28. Philip K. Wilson, *Surgery, Skin and Syphilis : Daniel Turner's London (1667-1741)*, Amsterdam-Atlanta, 1999, p. 63-65.

29. Daniel Turner, *Traité des maladies de la peau en general*, Paris, J. Barois, 1743, 2 vol.

30. La traduction française respecte parfaitement la pensée de Turner en choisissant de nommer ce mal « pâles-couleurs » : « The Green (or rather give me leave to call it, the Pale or White) Sickness » (D. Turner, *De Morbis Cutaneis*, 3^e éd., Londres, 1726, p. 134).

31. « On peut définir cette maladie [comme] une mauvaise constitution de l'habitude du corps, occasionnée par des obstructions des viscères du bas-ventre, mais sur tout de la matrice » (Turner, *Traité des maladies*, éd. citée, t. 1, p. 201-202).

32. *Ibid.*, p. 219.

33. *Ibid.*, p. 220.

plus dégénérée³⁴, la « dégénération de la couleur des Nègres » n'est que le résultat d'un état similaire permanent.

L'idée d'associer l'apparence physique d'une population à l'expression d'un état pathologique permanent n'est pas nouvelle. Nous l'avons dit en introduction, le traité *Airs, eaux, lieux* du *Corpus hippocratique* en offre déjà l'exemple. Il semble parfaitement envisageable que Pierre Barrère y ait trouvé l'inspiration de sa théorie. Entre la fin du 17^e et la deuxième moitié du 18^e siècle, l'interprétation du passage touchant les peuples du Phase a connu des variations. Plusieurs éditions, dont certaines traductions françaises, ont retenu la version les décrivant comme naturellement atteints de jaunisse. L'édition parisienne de 1697 en est un exemple : « les peuples du Phase sont tres differents de tous les autres pour la figure ; car ils sont excessivement grands & horriblement gros. Il ne paroît sur leur corps, ni jointure ni veine. Ils sont pâles & défaits comme ceux qui ont la jaunisse³⁵. »

Succès et systématisation de la thèse ictérique

La thèse concevant la coloration de la peau comme un ictère permanent connaît un certain succès au cours des décennies suivantes, et s'élargit à de nouvelles teintes. En 1757, dans le *Recueil périodique d'observations de médecine, de chirurgie et de pharmacie*, un certain M. Couzier, « Conseiller-Médecin du Roi à l'Isle de Bourbon », publie une « Description des maladies les plus communes, auxquelles sont sujets les habitans de l'Isle de Bourbon ». Dans celle-ci, il dépeint la population locale comme ayant « le teint jaune » et étant – littéralement – atteinte d'une « jaunisse habituelle³⁶ ».

34. Dans le texte original, Daniel Turner écrit précisément que l'ictère noir (« Black Jaundice ») est le même mal que la jaunisse en plus dégénéré (« farther degenerated »).

35. *Les Œuvres d'Hippocrate traduites en françois, avec des remarques et conférées sur les manuscrits de la Bibliothèque du Roy*, Paris, Compagnie des Libraires, 1697, t. 2, p. 454.

36. « Les habitans de Mascarin [...] ont le teint jaune, & une jaunisse habituelle ; aussi les obstructions au foie y sont-elles assez communes, & presque tous ceux qui périssent, de quelque maladie que ce soit, ont toujours eu le foie en mauvais état » (Couzier, « Description des maladies les plus communes, auxquelles

Quelques années plus tard, François Boissier de Sauvages (1706-1767) applique l'idée d'une coloration ictérique de la peau à un vaste ensemble de peuples et de teints. En 1763, avec sa *Nosologia methodica*, le médecin montpelliérain opère ainsi une véritable systématisation de ce modèle³⁷. Proposant un classement méthodique des maladies, il élabore une sous-catégorie consacrée aux « couleurs dépravées », c'est-à-dire « des maladies dont le principal symptôme consiste dans une altération constante de la couleur naturelle³⁸ ». Sa conception des principes qui dirigent la coloration cutanée est très classique, il attribue « la variété des couleurs qu'on remarque sur la peau à celle de l'humeur qui prédomine » (p. 453). Boissier de Sauvages détermine ensuite trois formes d'ictères : la jaunisse (*Aurigo*), l'ictère noir (*Melasicterus*) et l'ictère rouge (*Phænigmus*). Dans le cadre de cette classification nosologique, des maladies aux causes diverses sont rassemblées sous chacune de ces manifestations symptomatiques. Le *Phænigmus plethoricus* correspond, par exemple, à un « ictère rouge occasioné par la Pléthore », à savoir « une surabondance de sang [dans le corps] » (p. 498), tandis que l'*Aurigo accidentalis* « est une jaunisse passagère qui succede aux maladies aiguës » (p. 466).

Ce chapitre consacré aux « couleurs dépravées » ne se limite toutefois pas aux maladies dont la coloration cutanée est un symptôme passager. Pour chaque type d'ictère, le médecin décrit les peuples du monde qui en sont atteints en fonction de leur couleur de peau. Sous une forme de jaunisse (*Aurigo indica*) il classe, entre autres, les habitants des Mascareignes « affectés d'une jaunisse habituelle », les métis de la Martinique, les Mexicains « qui ont la peau d'un rouge fauve & foncé, comme celle du lion », les habitants des Maldives au « teint olivâtre », les Siamois, etc. (p. 468-469). Dans une autre teinte, les habitants des Philippines et de l'île

sont sujets les habitans de l'Isle de Bourbon », dans *Recueil périodique d'observations de médecine, de chirurgie et de pharmacie*, 1757, n° 7, p. 402-412).

37. François Boissier de Sauvages, *Nosologia methodica sistens morborum classes, genera et species, juxta Sydenhami mentem et Botanicorum ordinem*, Amsterdam, 1763, 5 vol. Les citations présentées sont tirées de la traduction française de 1771 : *Nosologie méthodique, dans laquelle les maladies sont rangées par classes, suivant le système de Sydenham, & l'ordre des botanistes*, Lyon, J.-M. Bruyset, 1771, 10 vol.

38. *Ibid.*, t. 9, p. 453.

de Nicobar sont caractérisés par un « ictère rouge des Indes » (*Phæ-nigmus Indicus*) (p. 495-496). Tandis que l'« ictère noir des Indes » (*Melasicterus Indicus*) concerne les habitants de l'île de Ceylan qui « sont noirs & difformes », les « Negres [de Saint-Domingue] qu'on y amène des diverses contrées d'Afrique », les habitants de la « nouvelle Hollande, de même que ceux de Guinée, [qui] sont extrêmement noirs » (p. 492-494). Au-delà des détails offerts pour chaque ictère ou peuple, la démarche même de François Boissier de Sauvages pose question. Le médecin ne se contente pas de classer les peuples du monde selon leur couleur de peau, il les intègre à une nosologie, signifiant ainsi leur appartenance au champ du pathologique.

Une théorie divergente : l'*æthiops* de Claude-Nicolas Le Cat

Cette conception humorale de l'origine de la couleur, quoique partagée par de nombreux auteurs, ne fait pas l'unanimité dans le monde médical. L'idée que le corps muqueux de Malpighi en est le support ne manque pas d'adeptes parmi les anatomistes. Le plus célèbre d'entre tous fut sans conteste Claude-Nicolas Le Cat (1700-1768). Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, il élabore à partir de 1739 une théorie inédite expliquant la pigmentation du *rete mucosum* chez les « Negres³⁹ ». Dans son *Traité des sens* il affirme qu'une « encre », l'*æthiops*, se répand dans l'épiderme par l'intermédiaire des papilles (« houpes ») nerveuses et lui imprime sa couleur noire⁴⁰. Cette thèse demeure cependant incomplète jusqu'en 1765, année de parution de son *Traité de la couleur de la peau humaine en général, de celle des negres en particulier*⁴¹. Avec ce texte, Claude-Nicolas Le Cat entend proposer le premier ouvrage d'envergure dédié uniquement à ce sujet. Son contenu reste toutefois plus restreint que le titre ne le laisse entendre. Le *Traité de la*

39. Avec Pierre Barrère et Claude-Nicolas Le Cat, aux alentours de l'an 1740, on observe que le terme « Nègre » prend progressivement le pas sur ceux de « Maure » et d'« Éthiopien » dans la littérature médicale.

40. Claude-Nicolas Le Cat, *Traité des sens*, Rouen, 1742 (1^{ère} éd. 1739), p. 379-380.

41. C.-N. Le Cat, *Traité de la couleur de la peau humaine en général, de celle des negres en particulier, et la métamorphose d'une de ces couleurs en l'autre, soit de naissance, soit accidentellement*, Amsterdam, 1765.

couleur de la peau s'applique essentiellement à reprendre et développer en détail la théorie émise brièvement dans le *Traité des sens*.

Entre la parution des deux ouvrages, des observations réalisées par l'anatomiste allemand Johann Friedrich Meckel étaient venues renforcer les convictions du chirurgien. Lors d'une dissection, il remarque que le cerveau d'un « Nègre âgé de douze ans » est teint par une liqueur « bleuâtre » et établit le lien avec sa coloration cutanée : « Cette liqueur qui teint la moëlle du cerveau, se dissipant d'abord à l'air, il ne faut pas douter que ce ne soit une exhalaison très subtile. Peut-être qu'elle contribuë à la couleur noirâtre de la membrane muqueuse sous-cuticulaire des Nègres, en s'exhalant par les nerfs cutanés⁴². » Si Claude-Nicolas Le Cat tient à s'affirmer comme l'initiateur de cette idée, il reconnaît que Meckel est à l'origine de la « découverte du premier laboratoire ou de la première source de l'*æthiops* animal dans le Nègre », à savoir le cerveau⁴³. Ces observations ne constituent néanmoins qu'un point de départ à l'élaboration d'une théorie solide. Remarquant que la quantité d'*æthiops* présente dans le cerveau ne suffirait pas à pigmenter tout un corps, Le Cat en déduit qu'il est produit « dans le système nerveux, & dans ses appartenances » (p. 62).

Le fait que l'*æthiops* soit fabriqué par le système nerveux est une donnée essentielle. Selon l'anatomiste, le corps muqueux résulte de la coagulation du « fluide des nerfs » qui exsude des papilles nerveuses. Celui-ci « se répand autour des mamelons, s'y fige, s'y durcit, & voilà le *corps muqueux* de la peau » (p. 30). Le processus de pigmentation imaginé par Le Cat trouve alors toute sa logique : le fluide nerveux étant coloré par l'*æthiops* chez les « Nègres », le corps muqueux prend naturellement cette teinte qui transparait sous l'épiderme (p. 86-88).

Quelle est l'origine de cet *æthiops* ? Le Cat considère qu'il n'est pas propre à une certaine frange de l'humanité, mais au contraire répandu chez tous les animaux. Il affirme qu'il compose également la choroïde de l'œil et l'encre déversée par la seiche (p. 58 et 63).

42. Johann Friedrich Meckel, « Recherches anatomiques : I. Sur la nature de l'épiderme & du réseau, qu'on appelle Malpighien. II. Sur la diversité de couleur dans la substance médullaire des Nègres... », dans *Histoire de l'Académie royale des sciences et belles-lettres*, Année MDCCLIII, Berlin, Haude et Spener, p. 101.

43. C.-N. Le Cat, *Traité de la couleur*, éd. citée, p. 58-59.

Deux facteurs expliquent, selon lui, sa présence en grande quantité dans le « suc nerveux » des populations noires. Premièrement, Le Cat considère qu'il s'agit d'un caractère héréditaire : « Enfin voilà cette ancienne opinion de Strabon, que la couleur des hommes est dans la semence de leurs parens ; La voilà, dis-je, établie par l'observation ; car personne ne doute que le cerveau ne soit une partie spermatique, & comme l'amande féconde qui produit tout le reste de l'animal » (p. 58). Deuxièmement, il affirme que « l'imagination des mères » en est responsable, imagination qui « a son siège, ses organes dans le système nerveux, dans son fluide » (p. 61-62).

La théorie élaborée par Claude-Nicolas Le Cat s'éloigne radicalement de celles qui fondent leur modèle sur l'ictère. Celui-ci consacre d'ailleurs un chapitre entier à en démontrer les insuffisances (« Article III. La couleur des Negres ne vient point de la bile⁴⁴ »). En suggérant l'existence d'une substance nerveuse commandant la pigmentation de la peau, Le Cat rompt avec l'idée d'une coloration morbide. Ironie de l'histoire, dès 1768 le philosophe Cornélius de Pauw s'appuie sur ses travaux pour réduire la couleur des Africains à l'expression d'un état pathologique, transmis par l'intermédiaire d'un « sperme noir⁴⁵ ».

Guillaume LINTE
Université Paris-Est Créteil

44. *Ibid.*, p. 72-84.

45. Cornélius De Pauw, *Recherches philosophiques sur les Américains*, Berlin, 1768. Voir à ce sujet les travaux d'Andrew Curran : « Buffon et l'histoire naturelle des Africains », *Dix-Huitième Siècle*, n° 44, Paris, La Découverte, 2012, p. 197-198 ; et *L'Anatomie de la noirceur*, éd. citée, p. 154-156.